

Sélénée

Des soirées et des nuits, calmes et rassurantes.
Service Itinérant de Nuit

POUR QUI ?

- Vous êtes dépendant(e) ou handicapé(e).
- Vous vivez à votre domicile ou en foyer-logement.
- Vous habitez Strasbourg ou ses environs.



COMMENT ÇA MARCHE ?

L'ÉQUIPE SÉLÉNÉE SE COMPOSE :

- **d'un responsable** ayant pour mission de répondre à vos demandes, d'évaluer vos besoins et de gérer le service,
- **de 6 gardes de nuit itinérantes**, auxiliaires de vie sociale, expérimentées dans l'aide aux personnes dépendantes. Elles connaissent parfaitement les tâches à effectuer et font preuve de qualités personnelles comme **l'écoute, l'autonomie, l'initiative, le respect d'autrui.**

LE FONCTIONNEMENT

- Le responsable du service définit avec vous, votre famille ou un autre intervenant, la nature, la fréquence et les horaires de présence. Des informations sur votre environnement sont enregistrées telles que : coordonnées d'un référent, de votre médecin traitant, interventions d'autres professionnels...
- **Un contrat formalise les engagements pris.**
- Vous pourrez faire intervenir le service :
 - de façon programmée 7 nuits/7,
 - uniquement certains jours,
 - ou de manière non programmée sur simple appel téléphonique ou par un système de téléassistance.

La garde est joignable toute la nuit pour assurer d'éventuelles interventions non programmées.

LES PRESTATIONS

Sélénée vous propose des interventions légères, d'environ **20 minutes à domicile.** Elles peuvent être programmées en soirée ou la nuit, pour une aide ponctuelle, en soutien à votre aidant familial ou en complémentarité d'un autre professionnel.

Le Service Itinérant de Nuit répond à 2 types de besoins.

- **Aide aux actes essentiels de la vie** : aide au lever, au coucher, aide aux transferts, à la mobilisation, à la latéralisation, aide à l'habillage/déshabillage, aide à l'hygiène corporelle, aide aux repas.
- **Sécurisation** : vérification des fermetures (portes et fenêtres), vérification du bien-être de la personne, présence rassurante.

Sélénée n'assure pas les soins infirmiers.



À SAVOIR

Le service Sélénée est autorisé par arrêté du Président du Conseil Général et satisfait aux exigences qualité de la loi du 2 janvier 2002.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

- Si vous êtes dépendant(e) ou handicapé(e) vous pouvez souscrire un abonnement mensuel ou hebdomadaire.
- Les interventions sont facturées à l'unité et les prix varient le dimanche et les jours fériés.

Les tarifs sont révisables annuellement.

Votre participation financière dépend à la fois de votre niveau de dépendance, de vos ressources et de la Caisse de Retraite dont vous dépendez.

À partir de 60 ans, et selon votre situation et votre degré de dépendance, vous pouvez obtenir :

- l'allocation personnalisée de l'autonomie du Conseil Général,
- une participation financière du Conseil Général au titre de l'aide sociale,
- une participation financière de votre Caisse de Retraite ou de votre Mutuelle,
- une prestation de compensation de handicap par le Conseil Général.

Si vous êtes âgé de moins de 60 ans, vous pouvez éventuellement prétendre à la prestation de compensation du Conseil Général ou à des aides financières de la CPAM, de Mutuelles ou de Sociétés d'Assistance.

Votre participation financière est déductible de vos impôts à hauteur de 50 % des dépenses engagées pour le maintien à domicile plafonnée à 15 000 €.

LES GARANTIES D'UN SERVICE DE QUALITÉ

- Sélénée évalue votre demande initiale et vous apporte l'aide souhaitée. Cette aide peut évoluer au fil de vos besoins, de vos demandes, ou des demandes de votre entourage.
- Sélénée assure la coordination avec les différents intervenants : cette coordination est formalisée par un cahier de liaison et des réunions régulières.
 - Le personnel de garde bénéficie de formations.
- La mise en place de Sélénée est très rapide (par exemple dès la nuit qui suit la visite à domicile, ou à l'hôpital pour faciliter le retour à domicile). Elle reste toujours très souple et peut être modifiée à tout moment.
 - Sélénée respecte votre rythme de vie.



NOUS CONTACTER ?

SÉLÉNÉE SERVICE ITINÉRANT DE NUIT • www.abrapa.asso.fr
54 rue de la Krutenau • 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 16 37 84 • selenee@abrapa.asso.fr
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00